

REGLEMENT DES EPREUVES

10KM, 12KM, 18KM DE LA NORDIC OCEANE, édition 2022

DU SAMEDI 11 JUIN 2022

L'association NORDIC'OCEAN 17 organise le 11 juin 2022 un évènement de Marche Nordique appelée « LA NORDIC OCEANE », au départ du Port du Plomb, lieu-dit Lauzières, sur la commune de Nieul sur Mer (17). Par son inscription, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE 1 - DEFINITION DE L'EPREUVE

La NORDIC OCEANE est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, âgés d'au moins 16 ans.

Trois itinéraires sont proposés :

- . Un parcours chronométré de 18 kilomètres,
- . Un parcours chronométré de 12 kilomètres,
- . Une randonnée de 10 kilomètres.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION et REGLEMENT

Les inscriptions se font en ligne (à défaut : sur place avant 9H le samedi 11 juin)
Connexion sur www.runheure/nordicoceane-2022 :

- . Une licence valable pour cette discipline sportive et pour l'année en cours
- . A défaut, un certificat médical de non contre indication à la marche nordique, datant de moins d'un an.
- . Le bulletin d'inscription en ligne
- . Le règlement en ligne de 10€ + 1,05€ de frais de plateforme

ARTICLE 3 - DOSSARDS

Chaque participant récupèrera son dossard, 1h avant la course, sur le lieu de départ des épreuves, au Port du Plomb côté Lauzières, et devra le porter, visible, pendant toute la durée de l'épreuve. Il sera restitué à l'arrivée.

ARTICLE 4 - CONSIGNES DE SECURITE

- . Des signaleurs équipés d'un signe distinctif seront placés le long du parcours pour assurer la sécurité des marcheurs.
- . Les participants doivent respecter le balisage et les consignes données par les organisateurs,

- . Les marcheurs doivent respecter les règles du code de la route (notamment les articles R 412-34 et suivants),
- . Les accompagnants ne sont pas admis sur le parcours,
- . Les chiens sont interdits sur le parcours,
- . Le service d'urgence et de secourisme est assuré par des secouristes confirmés,
- . Un ravitaillement (solides et liquides) sera proposé le long du parcours,
- . Il est recommandé de prévoir une gourde d'eau et, selon la météo, un coupe vent, un vêtement de pluie, une casquette, des lunettes de soleil, de la crème solaire.

ARTICLE 5 - ASSURANCES ET RESPONSABILITE :

L'association NORDIC'OCEAN 17 est assurée en responsabilité civile.

Les participants détenteurs d'une licence bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les non licenciés doivent s'assurer personnellement.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident dû au non respect du code de la route ou des consignes données. Elle décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objet et matériel.

ARTICLE 6 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT :

Les parcours de 18 et de 12 kilomètres feront l'objet d'un chronométrage. Un classement sera fait pour les 10 premiers.

ARTICLE 7 - ANNULATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, sans remboursement des frais d'inscription. L'annulation par un participant ne donne lieu à aucun remboursement des frais d'inscription et de frais de plateforme.

ARTICLE 8 - CAPTURE, UTILISATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION D'IMAGES :

Les participants autorisent l'association NORDIC'OCEAN 17 à prendre, utiliser, reproduire, diffuser les images de l'évènement, à titre gracieux, en tous formats et sur tous supports.